

Mais, nous l'avons dit, ce numéro 575 est pour nous d'un intérêt tout particulier puisqu'il exprime le désir des Pères du Concile au sujet du pèlerinage du *Cap de la Madeleine*.

Leur désir c'est donc que les fidèles *visitent* notre Sanctuaire. La mention particulière qu'en fait le Concile Plénier signifie donc que cette *visite* est d'une nature spéciale.

Elle doit avoir l'allure de *pèlerinages très pieux*. Le désir du Concile désigne donc le Sanctuaire du Cap de la Madeleine comme *lieu de pèlerinage*. Ce désir consacre donc tout ce qui, jusqu'ici, a concouru à faire de notre sanctuaire un objet de vénération, mais ce désir, surtout, est un gage de développements toujours de plus en plus grands.

Inutile de dire que, pour notre part, nous ferons tout pour accéder au désir du Concile.

Nous demandons à tous ceux qui liront cette "Chronique", ou les *Actes* qui viennent de paraître (1) de travailler aussi à rendre le *Cap de la Madeleine* célèbre par la piété de ses pèlerinages.

Le Concile expose brièvement les raisons du souhait qu'il exprime.

C'est *l'ancienneté* de la confraternité du Rosaire, érigée ici il y a déjà plus de deux siècles.

C'est le souvenir récent du *Couronnement* de Notre Dame du Cap par le Pape Pie X, en présence du Délégué Apostolique et d'un grand nombre d'Evêques.

C'est encore *l'affluence des fidèles* qui honorent la Vierge Couronnée d'un hommage particulier de piété et de vénération.

Puisse ce désir des Pères du Premier Concile Plénier de Québec se réaliser largement pendant le cours de l'année 1913.

Pèlerins, venez en grand nombre, mais venez recueillis, pieux et confiants.

* * *

Pour vous encourager à cette confiance, je cite, pour finir, une lettre reçue à la fin de Décembre 1912.

La voici :